

Rapport de vote aux assemblées générales et d'engagement 2021

Août 2022

Table des matières

1	Introduction	3
2	Approche et stratégie	3
3	Rapport sur le dialogue avec les entreprises en 2021	6
3.1	Projet pilote : dialogue avec les entreprises	6
3.2	Projet pilote : questionnaire dédié à l'engagement	9
3.3	Campagnes thématiques promues par Swiss Life Asset Managers en France	10
4	Rapport sur le vote aux assemblées générales en 2021	13
4.1	Chiffres clés du vote	13
4.2	Etude de cas sur le vote aux assemblées générales	16
5	Perspectives	17
	Annexe 1 : Fonds concernés	18

1 Introduction

Le Rapport sur le vote aux assemblées générales et l'engagement 2021 de Swiss Life Asset Managers présente notre approche de l'engagement pour l'ensemble de nos investissements dans des titres tels que les actions, les obligations et les instruments du marché monétaire. Il inclut nos activités de vote aux assemblées générales d'actionnaires de sociétés cotées.

Nous pensons que l'engagement sur les thèmes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) constitue un outil puissant pour inciter les entreprises à développer des pratiques plus durables et à contribuer à une société meilleure.

En 2021, nous avons lancé le Voting Disclosure Service (VDS, service de divulgation des votes) offrant un tableau de bord interactif pour nos statistiques de vote. Celui-ci contribue à renforcer la transparence sur toutes nos opérations de vote. Dans le sillage de notre ambition stratégique visant à étendre nos activités de gestion active, nous avons lancé en 2021 un projet pilote sur l'engagement consistant en 1) des dialogues individuels avec des sociétés cotées et 2) un questionnaire dédié à l'engagement. Les sections suivantes décrivent le projet pilote et font état des principaux enseignements tirés et des prochaines étapes.

Ce rapport est lié à plusieurs autres publications de Swiss Life Asset Managers :

- [Rapport sur l'investissement responsable 2021](#)
- [Politique d'investissement responsable](#)
- [Politique de vote et d'engagement actionnarial 2021](#)
- [Policies of legal entities](#)

2 Approche et stratégie

La gestion active est une composante clé de notre approche d'investissement responsable. Elle englobe le vote aux assemblées générales et un engagement actif auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons pour le compte de nos clients. Nous exerçons nos droits d'actionnaires dans le cadre de notre obligation fiduciaire, en collaborant activement avec les entreprises et les parties prenantes concernées pour relever les défis en matière d'ESG tout en préservant les intérêts financiers de nos clients.

Nos activités d'engagement sont guidées par les principes suivants dans toutes les classes d'actifs :

- Les activités d'engagement ont notamment pour but de préserver et d'améliorer la sécurité et la valeur à long terme des investissements. Nous soutenons les opérations qui renforcent les droits des actionnaires, favorisent la transparence, contribuent à la réduction des effets du changement climatique ou améliorent globalement la performance durable tout en préservant les intérêts financiers de nos clients et investisseurs. La participation à des plateformes de collaboration externes renforce notre capacité d'engagement.
- Les activités d'engagement ne doivent pas entraîner de coûts induits, de coûts directs ou de dépréciations d'actifs. Nous suivons les recommandations de bonnes

pratiques telles que les « Principes mondiaux de gérance » (« Global Stewardship Principles », en anglais) de l'International Corporate Governance Network (ICGN) ou les Principes pour l'investissement responsable (PRI). Swiss Life Asset Managers attend des entreprises qu'elles respectent les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme des Nations Unies (UNGPs). A cet égard, Swiss Life Asset Managers adhère à la Charte internationale des droits de l'Homme et aux normes et principes fondamentaux de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Dans le cadre de notre approche de gérance active, nous déployons cette ambition à travers deux leviers principaux : le vote aux assemblées générales et le dialogue avec les entreprises.

- Concernant notre portefeuille de titres, nous avons mis en place un processus pour exercer activement nos droits de vote aux assemblées générales. L'analyse de tous les points à l'ordre du jour relatifs à des enjeux environnementaux ou sociaux constitue une composante clé de notre activité de vote.
- Par ailleurs, nous échangeons avec les sociétés cotées (en ce qui concerne les participations en obligations et en actions) afin de les sensibiliser aux défis qu'elles sont susceptibles de rencontrer en matière de durabilité, de promouvoir les mesures correctives et de prendre en compte les résultats dans nos décisions d'investissement.

Le tableau ci-dessous présente un résumé de notre gérance active des titres en 2021 :

	Activités
Vote aux assemblées générales	<ul style="list-style-type: none"> • Vote basé sur les seuils de détention au capital • Vote basé sur les seuils de poids en portefeuille • Vote sur tous les sujets environnementaux et sociaux
Engagement bilatéral	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisé en interne ou de manière déléguée • Dialogue avec les entreprises : projet pilote • Questionnaire dédié à l'engagement : projet pilote
Engagement collaboratif	Climate Action 100+

Engagement de politique publique

Outre nos efforts en termes d'actionnariat actif, nous promovons l'investissement responsable en fournissant ressources et savoir-faire à l'industrie et aux associations traitant de durabilité. Nous sommes signataires ou membres actifs de :

At Group level:



At Asset Management level:



Asset-class specific:



3 Rapport sur le dialogue avec les entreprises en 2021

Ci-après, nous rendrons compte de nos activités d'engagement lancées en 2021, consistant en 1) des dialogues individuels avec les sociétés cotées, 2) le questionnaire sur l'engagement de Swiss Life Asset Managers et 3) des campagnes promues par Swiss Life Asset Managers France et menées par son partenaire Ethifinance, une agence de notation ESG européenne indépendante.

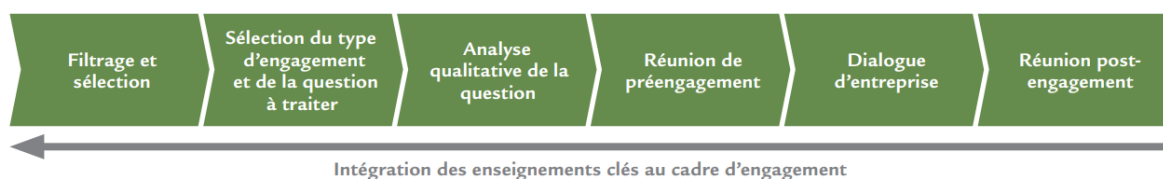
3.1 Projet pilote : dialogue avec les entreprises

Nous avons lancé un projet pilote de dialogue avec les entreprises afin de construire notre approche d'engagement de manière robuste et efficace. L'illustration « Différentes étapes de notre projet pilote » donne un aperçu de notre processus d'engagement pour les dialogues avec les entreprises. Tout d'abord, le groupe de travail, composé de membres de l'équipe ESG et de gérants de portefeuille, a défini des critères de sélection pour établir un univers d'engagement et des entreprises cibles potentielles. Nous avons examiné notre portefeuille sur la base des données ESG de MSCI et d'entreprises sélectionnées qui répondent à l'un des critères énumérés dans le tableau ci-dessous :

Critères de sélection		
Notation MSCI ESG	Notation CCC ou	Notation B et alerte orange (simultanément)
Alerte de controverse MSCI ESG	Alerte rouge	
Emissions de carbone	Intensité carbone (scopes 1 et 2) > 2000 t de CO ₂ e par million de USD	Emetteurs ayant la plus forte intensité carbone par secteur (scopes 1 et 2)
Principes du Pacte mondial des Nations Unies	Respect insuffisant des principes du Pacte mondial des Nations Unies	

Une fois l'univers d'engagement défini, les gérants de portefeuille et l'équipe ESG l'ont analysé qualitativement et ont sélectionné six émetteurs pour un dialogue individuel. Pour identifier ces entreprises cibles, des indicateurs tels que le potentiel d'amélioration ESG de l'émetteur, le succès attendu de l'engagement et le volume d'investissement ont été pris en considération. Nous avons fait appel à nos fournisseurs de données et avons exploité les rapports publics et les articles de presse pour analyser les entreprises et décider des thèmes les plus pertinents pour nos dialogues. Tous les dialogues ont été menés par vidéoconférence et ont réuni des membres de l'équipe ESG et des gérants de portefeuille. Après la réunion avec l'entreprise, une réunion de bilan interne a été organisée, où nous avons partagé nos principaux enseignements et défini les prochaines étapes pour affiner notre futur cadre d'engagement.

Différentes étapes de notre projet pilote



Source: Swiss Life Asset Managers

Principaux enseignements des dialogues avec les entreprises

Au cours de la phase pilote, nous avons mené des dialogues avec des représentants des secteurs de l'énergie, de la consommation, de l'exploitation minière, des services aux collectivités et des transports en Amérique du Nord, en Amérique du Sud, en Europe, en Asie et en Australie. Sur les six dialogues prévus, nous avons été en mesure d'en mener cinq, car une demande d'engagement est demeurée sans réponse. Les principaux enseignements tirés des dialogues d'entreprise peuvent être résumés comme suit :

- La prise de contact et l'organisation d'une rencontre avec les émetteurs peuvent être un long processus. En moyenne, il a fallu jusqu'à deux mois entre le premier contact et la réunion proprement dite. Une relation déjà existante avec l'entreprise ou encore le recours à une banque d'investissement partenaire de l'entreprise concernée nous ont aidés à établir des liens avec elle.
- Certaines entreprises engagées avaient des opinions divergentes sur les évaluations des fournisseurs de données et ont apprécié de partager leurs points de vue sur les controverses et les méthodes de notation. Nous avons constaté que les émetteurs perçoivent les évaluations et les processus de certains fournisseurs de données comme opaques et que selon ces émetteurs, le dialogue avec les prestataires de notation ESG est limité.
- Nous avons identifié quatre raisons principales pour expliquer le manque de transparence sur les sujets ESG :
 1. Manque de ressources : manque de moyens financiers ou absence de personnes dédiées pour traiter la problématique.
 2. Faible visibilité : la complexité et l'interdépendance de certaines controverses compliquent la traçabilité et l'analyse de la cause profonde du problème pour l'entreprise.
 3. Environnement réglementaire : en raison de l'évolution rapide du cadre réglementaire, une adoption précoce peut être coûteuse et les efforts antérieurs risquent de ne plus suffire, ce qui semble limiter la volonté de s'adapter rapidement.
 4. Problèmes de communication : certaines entreprises ont pris des mesures appropriées pour résoudre les controverses, mais ont eu du mal à les communiquer correctement au public et aux fournisseurs de données.
- Les dialogues individuels sont très utiles pour obtenir des informations supplémentaires sur la stratégie ESG des entreprises et pourraient aider à combler d'éventuelles lacunes dans la publication d'informations de ces sociétés.

Etude de cas : BHP

BHP est spécialisé dans l'extraction de divers matériaux, dont le minerai de fer, le cuivre, le charbon métallurgique et le nickel, avec, en cours, un projet de diversification dans la potasse. Ses principales capacités de production sont situées en Australie et dans les Amériques. Bien que BHP ait une notation MSCI ESG de A – soit une évaluation positive –, elle a attiré l'attention en raison de controverses liées à l'environnement et aux communautés locales. Un problème majeur a été la rupture du barrage de Samarco en 2015 au Brésil, qui a causé de nombreuses victimes ainsi que de graves dommages à l'environnement et aux biens. BHP détient 50% des parts de Samarco (les 50% restants étant détenus par la société minière brésilienne Vale), mais n'est pas l'exploitant des actifs de Samarco. Cette dernière dispose d'une équipe de direction indépendante.

Nous avons eu l'occasion d'engager un dialogue direct afin de discuter du plan d'action de BHP pour remédier à la controverse. L'impact très médiatique de cet incident a incité BHP à lancer une série de programmes de remise en état, tels que des travaux environnementaux, des compensations financières et du relogement. Ces programmes sont mis en œuvre par la Fondation Renova, avec le soutien de Samarco, BHP et Vale. Dans le même temps, l'infrastructure, la réglementation et les autorités locales se sont révélées être autant d'obstacles et ont rendu difficile l'achèvement de ces programmes en temps voulu. BHP et les autres parties prenantes sont encore affairés à résoudre la controverse au Brésil.

La discussion avec les représentants de BHP nous a aidés à comprendre les défis auxquels ils font face et les efforts déployés pour mettre un terme aux controverses. Elle nous a permis d'aller au-delà de la prise en compte du risque de crédit et d'intégrer les risques de réputation et de transition dans notre analyse de l'émetteur. Une analyse prudente fondée sur l'information accessible au public sur les diverses mesures de restauration de l'entreprise nous permet de prendre des décisions plus éclairées concernant les prochaines étapes de notre approche d'engagement et la façon dont nous devrions surveiller les progrès de l'entreprise. En outre, la discussion nous a fourni des informations supplémentaires sur la stratégie ESG de celle-ci, essentielle pour les futures décisions d'investissement.

3.2 Projet pilote : questionnaire dédié à l'engagement

Comme mentionné précédemment, nous avons développé un questionnaire dédié en tant qu'outil d'engagement propre. Au cours du projet pilote, nous avons constaté que les réunions individuelles mobilisaient des ressources internes considérables. Un questionnaire nous permet d'uniformiser le processus d'acquisition de connaissances sur les controverses actuelles des entreprises, les mesures de remédiation et d'atténuation et les efforts de compensation. Il nous permet également de suivre les progrès vers la résolution de ces controverses. Dans la phase pilote, nous avons créé deux questionnaires aux objectifs différents.

Le premier portait sur la gouvernance des sociétés en portefeuille, leurs pratiques commerciales et leurs informations sur le changement climatique, les droits de l'Homme et du travail, ainsi que l'inclusion sociale. Son intention était de combler les lacunes dans les données et d'évaluer la capacité d'une entreprise à aborder ces sujets. Afin de recueillir les données souhaitées, puis d'évaluer les informations fournies, nous avons envoyé un questionnaire à dix entreprises et reçu trois réponses en retour, à fin 2021. Les réponses ont été précieuses, car elles venaient compléter les données des entreprises non couvertes par nos fournisseurs de données.

La deuxième enquête s'est concentrée sur les controverses auxquelles les sociétés en portefeuille sont confrontées. Son objectif était de nous aider à comprendre les mesures de gouvernance, de prévention, de correction et de compensation liées à la controverse, telles que mises en évidence par MSCI ESG Research (voir aperçu du contenu de l'enquête dans le tableau « Enquête sur l'engagement (axée sur la controverse) »). Nous avons envoyé l'enquête à cinq entreprises et reçu une seule réponse. Nous comptons utiliser les résultats pour mieux comprendre les risques liés à la question et pour estimer la capacité d'une entreprise à les gérer à l'avenir.

Enquête sur l'engagement (axée sur la controverse)

- *Partie 1 : raison de la controverse*
- *Partie 2 : importance de la controverse pour les opérations commerciales et les parties prenantes*
- *Partie 3 : mesures préventives, correctives et de compensation (éléments probants requis)*
- *Partie 4 : mesures concernant la gouvernance interne (éléments probants requis)*
- *Partie 5 : observations et remarques*

3.3 Campagnes thématiques promues par Swiss Life Asset Managers en France

Swiss Life Asset Managers en France collabore depuis 2020 avec un partenaire externe, l'agence de notation ESG EthiFinance, pour mettre en place des campagnes d'engagement centrées sur des thématiques importantes pour sa stratégie ESG tout en ciblant les entreprises françaises. En 2021, nous avons sélectionné les deux enjeux suivants :

- Défis environnementaux et sociaux de l'industrie alimentaire
- Diversité au niveau des équipes de direction

Défis environnementaux et sociaux de l'industrie alimentaire

L'industrie alimentaire est confrontée à des défis majeurs. En effet, elle doit répondre à la demande alimentaire croissante liée à l'évolution démographique, tout en contribuant à la lutte contre le changement climatique et à la nécessaire réduction de l'empreinte écologique de l'homme. L'évolution des régimes alimentaires constitue un défi supplémentaire, à intégrer dans les modes de production. Le secteur alimentaire génère par ailleurs des impacts substantiels sur les plans économique, environnemental, social et sociétal. Les impacts environnementaux sont comparables au poids économique du secteur, puisque la production, la transformation et le transport de denrées alimentaires représentent l'une des principales sources d'émissions de gaz à effet de serre, en France et dans le monde, mais induisent également des conséquences négatives liées à l'utilisation des sols et de l'eau, à la pollution atmosphérique et à la biodiversité. D'un point de vue social, les pratiques et conditions de travail du secteur affectent, tout au long de la chaîne de valeur, les moyens de subsistance de nombreuses personnes, en France comme à l'étranger. Enfin, l'alimentation constitue un enjeu majeur de santé publique : les entreprises alimentaires doivent garantir l'hygiène des produits et adapter leur offre pour répondre aux attentes en matière d'alimentation plus saine.

Objectifs de l'engagement :

Notre campagne d'engagement avait pour but d'évaluer comment les entreprises de l'industrie alimentaire peuvent gérer ces défis en matière de développement durable. Notre objectif était de recueillir des informations sur les stratégies actuelles et de favoriser l'échange de bonnes pratiques au sein du secteur.

Il a été décidé de se concentrer sur les risques liés à la chaîne d'approvisionnement en relation avec quatre produits de base importants, qui présentent des risques élevés pour le développement durable : l'élevage bovin, l'huile de palme, le cacao et le café. Nous avons également examiné trois défis sociétaux de plus en plus cruciaux, à savoir la qualité nutritionnelle, le gaspillage alimentaire et la résistance microbienne.

Mise en œuvre de la campagne :

La campagne d'engagement s'est appuyée sur une étude thématique réalisée par EthiFinance, détaillant et comparant les politiques et pratiques de dix entreprises agroalimentaires françaises. Swiss Life Asset Managers France a choisi EthiFinance pour en approcher trois qui faisaient partie de nos univers d'investissement. Des appels ont pu être organisés avec Carrefour et Sodexo, tandis que nous ne sommes pas parvenus à obtenir une réponse de la troisième société.

Etude de cas : dialogue d'investisseur avec Carrefour et Sodexo

Le dialogue avec les entreprises nous a permis d'approfondir notre compréhension de la gestion des risques liés à la chaîne d'approvisionnement dans le secteur, au-delà de la simple documentation des entreprises fournie au public. En effet, les entreprises ont eu l'occasion de préciser leur approche et leurs objectifs. Par ailleurs, en termes d'impact sociétal de leurs produits, nous avons discuté avec elles des différents leviers à leur disposition pour maximiser leur impact positif.

Les thèmes abordés avec Carrefour ont porté essentiellement sur les impacts environnementaux et sociaux de la chaîne d'approvisionnement, qu'il s'agisse de produits « maison » ou de marques tierces. En particulier, le groupe a détaillé son approche concernant la déforestation et le salaire minimum vital (ou salaire décent). Par ailleurs, Carrefour s'est fixé un objectif de 25% de produits contribuant à la transition alimentaire (bio, réduction du gaspillage alimentaire, santé, etc.) d'ici 2025.

Les discussions avec Sodexo ont porté sur les mesures prises dans le cadre de son plan Vigilance. L'impact sociétal des produits et services, et en particulier la qualité nutritionnelle des repas, a également été abordé. Pour répondre à ces enjeux, le groupe s'est fixé pour objectif d'offrir des options favorisant un mode de vie sain à 100% de ses consommateurs d'ici 2025.

Diversité entre les sexes au niveau des équipes de direction

En 2011, la loi Copé-Zimmerman sur la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance a visé à favoriser, à travers des quotas, la féminisation des organes de direction des entreprises françaises. En neuf ans, la proportion de femmes au sein de conseils d'administration a presque triplé, conformément aux dispositions de la loi. Cependant, l'extension attendue aux autres organes de gouvernance, comme les comités de direction et les comités exécutifs, ou plus largement à la population des cadres supérieurs, n'a pas eu lieu.

« Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles » est le cinquième objectif de développement durable de l'ONU. Il s'articule autour de plusieurs objectifs, dont la lutte contre la discrimination, la participation et l'accès aux fonctions de direction et l'adoption de dispositions législatives en faveur de l'égalité des chances.

Toutefois, l'accès des femmes à des fonctions de direction dépend de nombreux facteurs et peut être facilité par des mesures émanant des équipes de direction elles-mêmes, accompagnées d'actions à tous les niveaux hiérarchiques. Par ailleurs, le problème étant enraciné dans les schémas sociétaux, les pouvoirs publics ont également un rôle crucial à jouer pour définir des normes et déclencher des changements de comportement.

Objectifs de l'engagement :

Notre campagne d'engagement avait pour but d'évaluer le niveau de diversité au niveau de la direction au sein des entreprises, de comprendre le lien potentiel entre diversité et performance, et de recueillir des informations sur les plans d'action mis en œuvre par les entreprises pour réduire les discriminations existantes et améliorer la diversité.

Mise en œuvre de la campagne :

La campagne d'engagement s'est appuyée sur une étude thématique réalisée par Ethifinance, décrivant les enjeux liés à la diversité de représentation des sexes. Swiss Life Asset Managers France a choisi Ethifinance pour approcher trois sociétés françaises qui faisaient partie de nos univers d'investissement. Des appels ont pu être organisés avec Bouygues et Ipsen, tandis que nous ne sommes pas parvenus à obtenir une réponse de la troisième société.

Etude de cas : dialogue d'investisseur avec Bouygues et Ipsen

La gestion de ces thèmes doit permettre aux entreprises d'apporter une contribution positive aux enjeux sociaux, avec des effets opérationnels positifs. Le dialogue avec les entreprises nous a permis d'approfondir notre compréhension des stratégies pour la féminisation des instances dirigeantes. Les entreprises ont pu préciser leurs propres objectifs, ainsi que les mesures à prendre pour les atteindre.

Les discussions avec le groupe Bouygues ont porté sur la définition des objectifs et des mesures à prendre pour les atteindre. La diversité des domaines d'activité et donc des enjeux liés à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes au sein du groupe nécessite des plans d'action sectorisés. Leur développement a été rendu possible grâce au suivi de nombreux indicateurs relatifs aux ressources humaines et à la qualité de la vie au travail selon une perspective de genre. Le groupe s'est fixé des objectifs d'augmentation du nombre de femmes au sein de ses effectifs, au niveau du groupe et par métier à l'horizon 2023 et a détaillé sa trajectoire pour y parvenir. Les mesures couvrent l'ensemble de la carrière professionnelle d'une entreprise : recrutement du personnel, formation, promotion interne, mentorat, etc.

Les discussions avec Ipsen ont porté principalement sur les moyens mis en œuvre par le groupe pour atteindre les objectifs fixés en termes de féminisation des instances dirigeantes (comité exécutif et Global Leadership Team). Le plan d'action détaillé comprend des éléments relatifs à l'ensemble de la carrière professionnelle des salariés : recrutement du personnel, formation, promotion interne, mentorat, etc. Ces actions s'appuient sur des indicateurs quantifiés d'égalité entre les femmes et les hommes, permettant également de suivre l'évolution à l'échelle du groupe.

4 Rapport sur le vote aux assemblées générales en 2021

4.1 Chiffres clés du vote

Au cours de l'exercice 2021, Swiss Life Asset Managers a voté à 282 assemblées générales conformément aux critères et périmètre définis par la politique de vote de Swiss Life Asset Managers. Outre l'aperçu présenté ci-dessous, Swiss Life Asset Managers publie ses activités de vote dans le cadre du Voting Disclosure Service de son partenaire Institutional Shareholder Services (ISS).

Zones géographiques	Nombre d'AG où des votes ont été exprimés
Australie	7
Belgique	2
Bermudes	1
Canada	6
Danemark	4
Finlande	4
France	14
Allemagne	10
Irlande	1
Italie	1
Japon	9
Jersey	1
Liberia	1
Pays-Bas	6
Portugal	1
Espagne	21
Suède	1
Suisse	36
Royaume-Uni	68
Etats-Unis	88
TOTAL	282

Raisons de l'absence de vote sur certains titres :

Swiss Life Asset Managers n'a pas pu participer à trois assemblées générales de son périmètre initial en raison de retards ou de problèmes de transmission, d'où la légère différence avec les chiffres de vote communiqués dans d'autres publications de la division.

Répartition des votes :

Swiss Life Asset Managers a exprimé un vote en 2021 sur un total de 5323 résolutions.

Zones géographiques	Points de l'ordre du jour votés	Votes pour	Abstentions	Votes un an	Votes refusés	Résolutions non votées ¹	Votes contre	% votes contre
Australie	65	51					14	22%
Belgique	30	22				4	4	13%
Bermudes	14	14						0%
Canada	97	86					11	11%
Danemark	83	66	2			9	6	7%
Finlande	79	48				29	2	3%
France	300	257	3			1	39	13%
Allemagne	135	126				9		0%
Irlande	22	22						0%
Italie	6	5					1	17%
Japon	187	129					58	31%
Jersey	22	22						0%
Liberia	16	15					1	6%
Pays-Bas	120	85				35		0%
Portugal	2	2						0%
Espagne	408	387				10	11	3%
Suède	42	39				1	2	5%
Suisse	815	724	3				88	10%
Royaume-Uni	1497	1458	2				37	2%
Etats-Unis	1383	1241		1	2	4	111	8%
					6			
Total	5323	4799	10	1	2	102	385	7%
					6			

Catégories	Nombre de résolutions votées	% du total des résolutions votées
Outils anti-OPA (offre publique d'achat)	77	1,45%
Capitalisation	486	9,13%
Administrateurs	2622	49,26%
Rémunération non salariale	550	10,33%
Autres/divers	60	1,13%
Réorganisation et fusions	8	0,15%
Affaires courantes	1163	21,85%
Résolution d'actionnaire - Gouvernance	111	2,09%
Résolution d'actionnaire - Questions économiques d'ordre général	2	0,04%
Résolution d'actionnaire - Santé/environnement	92	1,73%
Résolution d'actionnaire - Affaires courantes	46	0,86%
Résolution d'actionnaire - Droits sociaux ou droits de l'homme	26	0,49%
Résolution d'actionnaire - Autres	80	1,50%
Total	5323	100%

¹ Les « résolutions non votées » font référence aux propositions non votables inscrites à l'ordre du jour, telles que « ouverture de la réunion ».

Analyse des votes « contre » :

Les tableaux ci-dessous détaillent les votes contre et les votes s'écartant des recommandations de la direction des sociétés concernées.

	Total
Points de l'ordre du jour votés « contre »	385
Votes « s'écartant des recommandations de la direction »	423

Catégories	Nombre de votes « contre »	% du total des votes « contre »
Outils anti-OPA	6	1,56%
Capitalisation	8	2,08%
Administrateurs	80	20,78%
Rémunération non salariale	80	20,78%
Autres/divers	4	1,04%
Réorganisation et fusions	1	0,26%
Affaires courantes	49	12,73%
Résolution d'actionnaire - Gouvernance	41	10,65%
Résolution d'actionnaire - Santé/environnement	52	13,51%
Résolution d'actionnaire - Affaires courantes	28	7,27%
Résolution d'actionnaire - Droits sociaux ou droits de l'homme	15	3,90%
Résolution d'actionnaire - Autres/divers	21	5,45%
Total	385	100%

Catégories	Nombre de votes en « écart par rapport à la direction »	% du total des votes en « écart par rapport à la direction »
Outil anti-OPA	6	1,42%
Capitalisation	8	1,89%
Administrateurs	105	24,82%
Rémunération non salariale	83	19,62%
Autres/divers	4	0,95%
Réorganisation et fusions	1	0,24%
Affaires courantes	45	10,64%
Résolution d'actionnaire - Gouvernance	57	13,48%
Résolution d'actionnaire - Questions économiques d'ordre général	2	0,47%
Résolution d'actionnaire - Santé/environnement	30	7,09%
Résolution d'actionnaire - Affaires courantes	17	4,02%
Résolution d'actionnaire - Droits sociaux ou droits de l'homme	10	2,36%
Résolution d'actionnaire - Autres/divers	55	13,00%
Total	423	100%

Justification des votes :

Les votes ont suivi les recommandations de notre partenaire Institutional Shareholder Services et les recherches menées par l'équipe chargée de l'ESG au sein de Swiss Life Asset Managers.

Conflit d'intérêts :

Swiss Life Asset Managers n'a été confrontée à aucun conflit d'intérêts avec les sociétés détenues en portefeuille.

Exceptions à la politique de vote :

Swiss Life Asset Managers a respecté les principes qu'elle a définis dans sa politique de vote.

4.2 Etude de cas sur le vote aux assemblées générales

Nous avons appelé à une plus grande transparence de la part des entreprises compte tenu des pressions accrues en matière d'atténuation des effets du changement climatique. Par exemple, nous avons appuyé des propositions demandant aux grandes sociétés pétrolières et aux banques d'aligner leurs objectifs d'émissions de gaz à effet de serre (GES) sur les scopes 1, 2 et 3 avec leur engagement public à l'égard de l'Accord de Paris sur le climat, d'auditer leur rapport sur les changements climatiques, de rendre compte des impacts financiers potentiels du scénario Net Zero 2050 ou de lier la rémunération des dirigeants à leurs objectifs d'émissions de GES. En outre, nous avons appuyé les propositions exigeant la publication d'informations supplémentaires sur les risques climatiques à travers l'application de normes largement acceptées, telles que le cadre du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD). Nous avons également soutenu des résolutions demandant aux entreprises de faire approuver leurs objectifs d'émissions de GES par une organisation indépendante, comme la Science Based Targets initiative (SBTi).

En outre, nous avons soutenu des propositions appelant à une plus grande transparence dans les domaines où les entreprises concernées faisaient l'objet de controverses. Par exemple, nous avons soutenu des propositions demandant des études d'impact sur les droits de l'homme tout au long de la chaîne d'approvisionnement, l'établissement de rapports et d'audits par des tiers sur la discrimination et la diversité de la main-d'œuvre ou la tenue de rapports sur l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes. La transparence requise est utile pour évaluer les risques potentiels pour la réputation associés aux controverses auxquelles l'entreprise est confrontée et la due diligence de l'entreprise conformément aux Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies et à l'appui des Objectifs de Développement Durable (« ODD ») des Nations Unies.

5 Perspectives

La phase pilote de l'engagement, lancée en 2021, a livré de précieux enseignements qui nous ont permis d'améliorer nos activités d'engagement. En particulier, les dialogues avec les entreprises et le questionnaire dédié à l'engagement nous ont aidés à comprendre les éléments dont les gérants de portefeuille ont besoin pour mener un dialogue fructueux, clé de voûte de la mesure des progrès des entreprises et d'évaluation objective des résultats de nos initiatives d'engagement. Nous avons également constaté que les taux de réponse à nos enquêtes étaient relativement faibles. A l'avenir, nous devons réfléchir à des moyens d'inciter les entreprises à participer.

En outre, nous avons identifié des possibilités d'amélioration de la structure de notre cadre d'engagement. Ce processus aux règles et critères prédéfinis nous aidera à identifier les entités présentes dans nos portefeuilles avec lesquelles nous espérons avoir une meilleure chance d'exercer une influence positive, ainsi que le type d'engagement le plus approprié pour une entreprise donnée. Cela nous aidera à définir les résultats possibles et la procédure d'intervention par paliers de nos efforts d'engagement.

Annexe 1 : Fonds concernés

Ce rapport présente une vision consolidée des instructions de vote de Swiss Life Asset Managers, y compris ceux exercés pour le compte de la compagnie d'assurance Swiss Life. Vous trouverez ci-dessous tous les fonds concernés dans le cadre de notre gestion d'actifs pour le compte de tiers :

Nom du fonds	Entité de gestion
Swiss Life Funds (F) Equity ESG Europe Minimum Volatility	Swiss Life Asset Managers en France
Swiss Life Funds (F) Equity ESG Euro Zone Minimum Volatility	Swiss Life Asset Managers en France
Swiss Life iFunds (CH) Equity Switzerland CHF	Swiss Life Asset Managers en Suisse
Swiss Life iFunds (CH) Equity ESG Global ex Switzerland (CHF)	Swiss Life Asset Managers en Suisse
Swiss Life iFunds (CH) Equity Switzerland Small & Mid Cap (CHF)	Swiss Life Asset Managers en Suisse
Swiss Life Funds (CH) Equity Global Protect Enhanced (couvert en CHF)	Swiss Life Asset Managers en Suisse
Swiss Life Funds (CH) Equity Switzerland Protect Enhanced	Swiss Life Asset Managers en Suisse
Swiss Life Funds (LUX) Multi Asset ESG Moderate	Swiss Life Asset Managers en France
Swiss Life Funds (LUX) Equity Environment & Biodiversity Impact	Swiss Life Asset Managers en France
Swiss Life Funds (LUX) Multi Asset ESG Growth	Swiss Life Asset Managers en France
Swiss Life Funds (LUX) Multi Asset ESG Balanced	Swiss Life Asset Managers en France
Swiss Life Funds (LUX) Equity Green Buildings & Infrastructure Impact	Swiss Life Asset Managers en France
Swiss Life Funds (LUX) Portfolio Global Growth (CHF)	Swiss Life Asset Managers en Suisse
Swiss Life Funds (LUX) Equity ESG Euro Zone	Swiss Life Asset Managers en France
Swiss Life Funds (LUX) Equity ESG Global High Dividend	Swiss Life Asset Managers en France
Swiss Life Funds (LUX) Equity USA	Swiss Life Asset Managers en Suisse
Swiss Life Funds (LUX) Equity ESG Global	Swiss Life Asset Managers en Suisse
Swiss Life Funds (LUX) Equity Global Minimum Volatility	Swiss Life Asset Managers en France
Swiss Life Funds (LUX) Equity Global Protect	Swiss Life Asset Managers en Suisse
Swiss Life Funds (LUX) Income Equity Euro Zone	Swiss Life Asset Managers en France
Swiss Life Funds (LUX) Equity Climate Impact	Swiss Life Asset Managers en Suisse
Swiss Life Funds (LUX) Equity Global Long/Short	Swiss Life Asset Managers en Suisse

Interlocuteurs :

Swiss Life Asset Management SA,
General-Guisan-Quai 40
Case postale
CH-8022 Zurich
Tél. : +41 43 284 77 09
www.swisslife-am.com

Clause de non-responsabilité :

Le présent rapport n'est fourni qu'à titre d'information. Son seul objectif est de fournir un rapport consolidé sur l'approche d'engagement de Swiss Life Asset Managers, y compris ses activités de vote par procuration, pour l'ensemble des investissements en valeurs mobilières (actions, obligations, instruments du marché monétaire). Ce rapport a été préparé avec le plus grand soin et en toute bonne foi. Nous ne nous portons toutefois aucunement garants de son contenu et de son exhaustivité et déclinons toute responsabilité en cas de pertes qui pourraient résulter de l'utilisation de ses informations. Le présent document ne constitue ni une offre d'émission ou de vente ni une incitation ou une offre (i) pour la souscription ou l'acquisition de parts, d'unités ou d'autres participations financières à des investissements ou (ii) pour la fourniture d'un quelconque service financier. Le présent document ne constitue pas une recommandation d'investissement personnelle. « Swiss Life Asset Managers » est la marque utilisée pour les activités de gestion d'actifs du groupe Swiss Life. Vous trouverez de plus amples informations sur le site www.swisslife-am.com. Source : Swiss Life Asset Managers Des informations exhaustives relatives aux fonds de placement mentionnés dans ce rapport sont fournies dans les documents servant de base juridique à tout investissement. Ces documents peuvent être commandés gratuitement, au format électronique ou papier, auprès de la direction de fonds ou de son représentant : |**Suisse** : Swiss Life Asset Management SA, General-Guisan-Quai 40, Case postale 2831, 8002 Zurich, lieu de paiement : UBS SA, Bahnhofstrasse 45, 8001 Zurich, Suisse |**France** : Swiss Life Asset Managers France, 153 rue Saint-Honoré, 75001 Paris, France |**Luxembourg** : Swiss Life Asset Managers Luxembourg - 4a, rue Albert Borschette - L-1246 Luxembourg - Grand-Duché de Luxembourg ou sur www.swisslife-am.com. Le domicile des fonds est le Grand-Duché de Luxembourg, la France et la Suisse.